

Inovalys site de Nantes

La Chantrerie, Rte de Gachet - BP 52703 / 44327 NANTES CEDEX 3
 Tel : 02.51.85.44.59 / contact@inovalys.fr / www.inovalys.fr

Réf. Dossier :

N° Devis : DE241000602

Enregistré le :
12/06/2025

Edité le :
17/06/2025
09:15

MAIRIE DE ST MICHEL CHEF CHEF
 A l'attention de Madame PUAUD - Environnement - Services
 17 RUE DU CHEVECIER

 44730 ST MICHEL CHEF CHEF

Tél. 02 40 64 99 99

Objet : SUIVI DE L'EAU DE SOURCE DE THARON

RÉCAPITULATIF

Échantillons analysés :

Références Inovalys des échantillons	Références client des échantillons	
E2504031022	Eau source de THARON - 2ÈME TRIMESTRE	(*) Déclaration de conformité : CONFORME aux limites de qualité et SATISFAISANT aux références de qualité définies pour une eau destinée à la consommation humaine dans le Code de la santé publique (Article R.1321-1 à-66) pour les paramètres analysés. NB: Cette déclaration sur la conformité aux spécifications est couverte par l'accréditation si l'ensemble des résultats présentant une spécification sont eux-mêmes couverts par l'accréditation.

Echantillon N° : E2504031022

(Eau destinée à l'alimentation humaine)

Descriptif client : Eau source de THARON - 2ÈME TRIMESTRE

Prélevé le : 12/06/2025 11:51

Par : Inovalys NANTES LOMBARD Ludovic

Date de réception : 12/06/2025 14:30

Type de Robinetterie	Aucun	Réalisation d'une purge	Oui
Désinfection du point de prélèvement	Lingettes	Démontage (brise-jet, mousseur...)	Non Applicable

Paramètres	Résultats	Unité	LQ	Spécifications	Méthode	Date analyse
* Prélèvement eau (par INOVALYS)	OUI				FD T90-520/NF EN ISO 19458	
* Température de l'eau (in situ par INOVALYS) n° Sandre : 1301	15,4	°C		<= 25	Méthode interne LPRE/M/010	
Analyse de routine en production P1 ou P1D comprend l'analyse du Fer				Arrêté du 11 janvier 2007 modifié		
N* Microorganismes revivifiables à (36±2)°C pendant (44±4) h n° Sandre : 5441	< 1	UFC/mL	1	<= 300	NF EN ISO 6222(T90-401) Incorporation GEL	12/06/25
N* Microorganismes revivifiables à (22±2)°C pendant (68±4) h n° Sandre : 1040	95	UFC/mL	1	<= 300	NF EN ISO 6222(T90-401) Incorporation GEL	12/06/25
N* Bactéries coliformes à 36°C n° Sandre : 1447	< 1	NPP/100mL	1	< 1	NF EN ISO 9308-2 NPP macroplaque idexx	12/06/25
N* Escherichia coli n° Sandre : 1449	< 1	NPP/100mL	1	< 1	NF EN ISO 9308-2 NPP macroplaque idexx	12/06/25
N* Entérocoques intestinaux n° Sandre : 6455	< 1	UFC/100ml	1	< 1	NF EN ISO 7899-2 Filtration sur membrane	12/06/25
N* Spores de Bactéries anaérobies sulfite-réductrices n° Sandre : 1042	< 1	UFC/100ml	1	< 1	NF EN 26461-2 (T90-417) Filtration sur membrane	12/06/25
N* Hydrogène-carbonates n° Sandre : 1327	398	mg/L	6		NF EN ISO 9963-1 Calcul	12/06/25
N* Couleur n° Sandre : 1309	< 5	mg(Pt)/L	5	<= 15	NF EN ISO 7887 méth.C Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N Aspect (qualitatif) n° Sandre : 6489	RAS			RAS		12/06/25
N Couleur (qualitatif) n° Sandre : 5900	'Incolore'			'Incolore'		12/06/25
N Odeur (qualitatif) n° Sandre : 1416	Absence			Absence		12/06/25
N* pH n° Sandre : 1302	7,4	unité pH	4	>= 6,5 <= 9	NF EN ISO 10523 (T90-008) Potentiométrie	12/06/25
N Température lors de la mesure du pH n° Sandre : 6484	18,8	°C			Méthode interne Potentiométrie	12/06/25
N* Conductivité à 25°C n° Sandre : 1303	833	µS/cm	2	>= 200 <= 1100	NF EN 27888 Potentiométrie	12/06/25
N* Turbidité n° Sandre : 1295	< 0,30	NFU	0,30	<= 2	NF EN ISO 7027-1 Néphélométrie	12/06/25
N* Azote ammoniacal n° Sandre : 1335	< 0,010	mg(NH4)/L	0,010	<= 0,1	NF EN ISO 15923-1 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N* Nitrites n° Sandre : 1339	< 0,010	mg(NO2)/L	0,010	<= 0,50	NF EN ISO 15923-1 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N* Nitrates n° Sandre : 1340	4,1	mg(NO3)/L	0,5	<= 50	NF EN ISO 15923-1 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N Somme (NO3/50) +(NO2/3) n° Sandre : 6374	0,082	mg/L		<= 1,00	Méthode interne (calcul) Calcul	13/06/25
N* Titre alcalimétrique (TA) n° Sandre : 1346	< 0,5	°f	0,5		NF EN ISO 9963-1 Titrimétrie	12/06/25

Les informations précédées d'un caractère # sont communiquées par le client ou son représentant, elles n'engagent pas la responsabilité du laboratoire.

L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation précédés par un (*). Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à analyse. Le site Inovalys de réalisation des analyses est indiqué en début de ligne (A: Angers, M: Le Mans, N: Nantes, T: Tours, V: Vannes, L: Lorient) et § pour la sous-traitance. Sauf mention particulière présente sur le rapport, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour déclarer ou non la conformité. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).

Echantillon N° : E2504031022

Paramètres	Résultats	Unité	LQ	Spécifications	Méthode	Date analyse
N° Titre alcalimétrique complet (TAC) <i>n° Sandre : 1347</i>	32,6	°f	0,5		ISO/TS 15923-2 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N° Dureté totale <i>n° Sandre : 1345</i>	34,8	°f	1,0		ISO/TS 15923-2 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N° Carbonates <i>n° Sandre : 1328</i>	< 3	mg/L	3		NF EN ISO 9963-1 Calcul	12/06/25
N° Carbone organique total (COT) <i>n° Sandre : 1841</i>	1,1	mg(C)/L	0,30	<= 2	NF EN 1484 Oxydation chimique + Infra-rouge	12/06/25
N° Chlorures <i>n° Sandre : 1337</i>	62,2	mg/L	1	<= 250	NF EN ISO 15923-1 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N° Sulfates <i>n° Sandre : 1338</i>	24,8	mg(SO4)/L	5	<= 250	NF EN ISO 15923-1 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25
N° Fer <i>n° Sandre : 1393</i>	< 0,02	mg/L	0,02	<= 0,2	ISO/TS 15923-2 Spectrophotométrie UV-Vis automatisée	13/06/25

(*) Déclaration de conformité : CONFORME aux limites de qualité et SATISFAISANT aux références de qualité définies pour une eau destinée à la consommation humaine dans le Code de la santé publique (Article R.1321-1 à-66) pour les paramètres analysés.

NB: Cette déclaration sur la conformité aux spécifications est couverte par l'accréditation si l'ensemble des résultats présentant une spécification sont eux-mêmes couverts par l'accréditation.

Approuvé le 16/06/2025 par Aurelien FERCHAUD ,
 Directeur adjoint de la filière environnement